

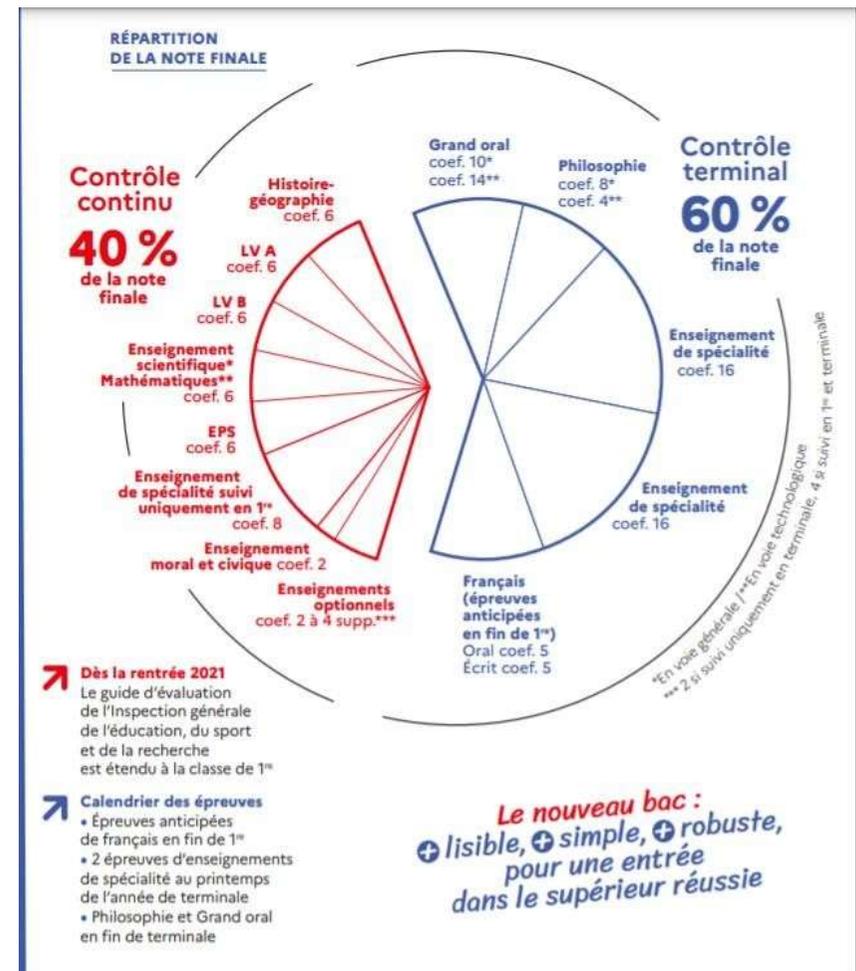
# Projet d'évaluation Baccalauréats Général et Technologique

A partir de la session 2022, le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale.

Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen.

## I. Le cadre règlementaire

1. Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.
2. Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.
3. Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.



## II. Les principes communs

<b>Principe d'exigence, garant de la valeur du diplôme du baccalauréat</b>	L'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu est fondée sur la mesure de l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités liées aux objectifs de formation des programmes officiels et des attendus de fin de cycle.
<b>Principe de progressivité des apprentissages</b>	L'évaluation prend en compte la progressivité des apprentissages tout au long des deux années du cycle terminal (Première et Terminale) et sur chacune d'elles.
<b>Principe de transparence et de clarté</b>	Chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation. Le livret scolaire de l'élève (LSL) contient une appréciation annuelle par enseignement attestant du niveau atteint en fin de période par un élève.
<b>Principe d'égalité</b>	Les notes portées et retenues pour le calcul des moyennes correspondent à des travaux donnés à tous les élèves d'un même groupe ou classe et valident les mêmes connaissances, compétences et/ou capacités. Les moyennes de toutes les disciplines sont prises en compte dans le dossier Parcoursup.

## III. Les modalités d'évaluation communes

<b>Types d'évaluation possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostique (en début d'année ou de séquence, pour faire un état des lieux)</li> <li>- Formative (permet aux élèves de se situer et d'apprendre)</li> <li>- Sommative (atteste d'un niveau de maîtrise au terme d'un temps d'apprentissage)</li> <li>- Certificative (impacte obligatoirement la moyenne dans le cadre du contrôle continu)</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p>L'évaluation repose sur des dispositifs variés, dans ou hors la classe, individuel ou collectif, à l'écrit ou à l'oral.</p> <p>La moyenne prise en compte dans le cadre du contrôle continu doit, pour être représentative être construite à partir d'au minimum 3 notes par trimestre, sauf spécificités disciplinaires (IV). Le nombre d'évaluations peut être amené à varier en fonction de contraintes s'imposant à l'établissement (contexte sanitaire, absence prolongée d'un enseignant non remplacé).</p> <p>La moyenne est constituée de plusieurs évaluations dont certaines ont un poids plus important dans la certification par le biais de coefficients.</p> <p>La mise en place de devoirs communs au sein du lycée pourra être proposée, dans la limite des contraintes de fonctionnement de l'établissement.</p>
<b>Harmonisation</b>	Conformément à l'arrêté du 27/07/2021, une commission d'harmonisation académique du baccalauréat général et technologique étudie les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu. En cas de discordance manifeste entre les notes présentées et les notes de l'académie, la commission est souveraine pour que la note portée sur le bulletin (qui, elle, ne change pas) ne soit pas la note finale comptabilisée dans le cadre du baccalauréat.

#### IV / Les spécificités disciplinaires

<b>Histoire Géographie</b>	<p>Première :</p> <p>Au minimum 3 évaluations par trimestre dont au moins 2 sur : soit une question problématisée, soit une analyse de documents, soit une réalisation d'une production graphique et une évaluation de connaissances. Un devoir commun dans l'année (au 2° ou au 3° trimestre) d'une durée de 2 heures de type BNS (Banque Nationale de Sujets) avec un sujet histoire et un sujet de géographie, des devoirs maison préparatoires avec note facultative ou non.</p> <p>Terminale :</p> <p>Au minimum 3 évaluations par trimestre dont 2 sur : soit une question problématisée, soit une analyse de documents, soit une réalisation d'une production graphique et une note de contrôle de connaissances de type QCM ou questions. 2 sujets de type BNS en devoir commun, au 2° et 3° trimestre, d'une durée de 2 heures.</p> <p>L'oral sera envisagé au moins une fois dans l'année, des travaux de groupe (évaluation formative), des devoirs maison préparatoires avec note facultative ou non.</p>
<b>Enseignement Moral et Civique</b>	Une note par trimestre avec : soit une activité collective écrite ou orale, soit un écrit réflexif individuel.
<b>Langues vivantes</b>	<p>Grilles du CECRL utilisées avec des coefficients plus importants que les évaluations formatives qui seront effectuées avec des coefficients moindres.</p> <p>Pour rappel : B1 attendu en fin de 1°, B2 en fin de T° en LVA et B1 en fin de T° pour les LVB.</p> <p>Compétences variées : EE, CO, IAO ou EO au moins une fois dans l'année.</p> <p>Dans l'ensemble des langues, au moins un sujet zéro (CO + EE) pris dans la BNS dans l'année, noté avec la grille du CECRL à un moment choisi par l'enseignant.</p>
<b>EPS</b>	<p>La note d'EPS est attribuée à partir du passage de trois épreuves au cours de l'année de terminale (une par trimestre)</p> <p>La moyenne des notes obtenues sur les trois évaluations constitue la proposition de note de l'élève pour le baccalauréat. Les dates des épreuves sont établies en début d'année scolaire et communiquées aux familles par le biais du conseil d'administration. Avant chaque épreuve, les élèves reçoivent une convocation précisant le jour, l'heure et le lieu de pratique. Seul un certificat médical permet de justifier une absence à une épreuve certificative ou une inaptitude à la pratique de l'activité étudiée. Une session de rattrapage est organisée en fin d'année scolaire (si une absence est constatée à cette session alors la présentation d'un certificat médical est également obligatoire). Si seulement deux épreuves peuvent être réalisées par le candidat, alors la note d'EPS en est la moyenne. Si une seule note est réalisée, l'enseignant attribue la note obtenue si et seulement si elle est révélatrice du niveau global de l'élève. Dans le cas contraire, l'élève sera considéré comme inapte total. Dans le cas d'une inaptitude aux trois épreuves, le candidat n'aura pas de note en EPS.</p> <p>En classe de 1° et de T°, les notes mentionnées sur le bulletin peuvent être différentes de celles obtenues lors des épreuves du baccalauréat. Celles-ci sont constitutives du dossier de l'élève en vue de son orientation. Les élèves inaptes sont également évalués dans le cadre de ces notes trimestrielles. Les activités proposées aux élèves relèvent de trois familles de sport différentes. Les grilles d'évaluation sont construites sur la base d'un référentiel collectif élaboré pour l'établissement dans chaque activité enseignée et validé par la commission académique d'EPS. Lors du passage des épreuves est mise en place une co-évaluation avec deux enseignants.</p>
<b>Enseignement scientifique</b>	Au minimum 3 évaluations par trimestre
<b>Option Section européenne</b>	<p>Evaluation EO/IAO dans le trimestre (DNL et Anglais confondus).</p> <p>Terminale : la grille du baccalauréat est privilégiée et/ou CECRL. Un entraînement oral est prévu.</p>
<b>Option DGEMC</b>	La moyenne de chaque trimestre sera fondée au minimum sur 2 évaluations, à l'écrit et/ou à l'oral. Elles pourront porter sur des travaux individuels ou de groupe, de type dissertation, exposés, débat oraux, études d'un corpus documentaire, étude de textes, évaluation de connaissances juridiques et de situations juridiques, dossiers écrits et soutenance orale.
<b>Option EPS</b>	Au minimum 2 activités de familles de sports différentes seront évaluées. Un oral est organisé en classe de terminale et sera travaillé à partir d'un thème d'étude. La pratique dans le cadre de l'association sportive du lycée sera fortement encouragée et mise en valeur lors de cet oral.
<b>Option Théâtre</b>	Les compétences de lecture du spectacle, de création et d'interprétation seront évaluées à chaque trimestre selon une progression.
<b>Option Latin</b>	La moyenne de chaque trimestre sera fondée sur un minimum de 2 évaluations à l'écrit et/ou à l'oral.

<b>Français</b>	L'évaluation des compétences de lecture, d'écriture et d'oral, à travers des devoirs trimestriels surveillés et/ou effectués à la maison permet d'acquérir progressivement la maîtrise des exercices de l'épreuve anticipée de français. Au cours des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres, deux devoirs communs écrits et un oral blanc garantissent un entraînement à ces épreuves.
<b>Philosophie</b>	Au minimum 2 évaluations pour le premier trimestre et au minimum 3 évaluations pour les autres, sous la forme de contrôles de connaissances préparant à l'épreuve terminale et de devoirs communs de type bac blanc (dissertation/explication de texte)
<b>STMG</b>	<b>Management SDGN</b> : Au minimum 4 évaluations par trimestre. Le projet de gestion sera à réaliser à partir du 3 <sup>e</sup> T pour une évaluation durant cette période. <b>Droit-économie</b> : Les évaluations porteront sur chacune des disciplines afin que l'élève se familiarise avec les attentes du baccalauréat (étude d'un corpus documentaire à exploiter et série de questions). L'écrit et l'oral pourront être évalués
	<b>HG</b> Première et Terminale : Plusieurs évaluations par trimestre dont un devoir sur table (choisi dans la BNS pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres, d'une durée de deux heures). Les autres évaluations pourront être : des contrôles de connaissances, des travaux de groupe, des exposés, des devoirs maison préparatoires avec note facultative ou non, des QCM.
	<b>Philosophie</b> : Au minimum 2 évaluations par trimestre, sous la forme de contrôles de connaissances et/ou de devoirs communs de type bac blanc, préparant à l'épreuve terminale (dissertation, explication de texte).
	<b>ETLV</b> (Enseignement technologique en langue vivante étrangère) : Niveau B2 attendu Plusieurs évaluations par trimestre, dont au moins une concernant la tâche finale, EO/IAO privilégiée pour préparer l'épreuve finale orale, critères du CECRL réutilisés.
<b>Spécialité HGGSP</b>	Au minimum 3 évaluations par trimestre, soit sous la forme d'un contrôle de connaissances, d'une composition, d'une analyse de documents ou d'un exposé en groupe. Au minimum 3 évaluations orales dans l'année, sous la forme d'un exposé en groupe pour préparer le Grand oral. Des devoirs « maison » peuvent également être proposés.
<b>Spécialité HLP</b>	Au minimum 3 évaluations par trimestre (dont une en philosophie et une en lettres) et par objet d'étude (et donc par semestre), au minimum une évaluation d'oral. Selon les capacités organisationnelles de l'établissement, un devoir commun sera organisé au 2 <sup>e</sup> trimestre. Les enseignants veilleront à ce que les devoirs soient de même nature dans les deux disciplines.
<b>Spécialité SES</b>	<b>Au minimum 3 évaluations par trimestre, intégrant progressivement les attendues de l'épreuve (EC1, EC2, EC3 et travail sur la dissertation). Tout au long de l'année, d'autres modalités peuvent être utilisées : évaluations sommatives, formatives, travaux collectifs, devoirs maison...</b>
<b>Spécialité Maths 1<sup>o</sup></b>	<b>En classe de Première, un devoir commun d'une durée de 3 heures au 3<sup>e</sup> trimestre</b>
<b>Spécialités Maths, PC et SVT</b>	En classe de Terminale, une épreuve commune est prévue au cours du 2 <sup>e</sup> trimestre (Maths : 4h / PC : 3H30 / SVT : 3H30) et si possible une épreuve d'évaluation des compétences expérimentales (1h en PC / 1h en SVT)
<b>Spécialité LLCE Anglais</b>	Première : Une épreuve d'EE certificative est prévue. Grille du CECRL C1 (synthèse de documents, traduction, oral de dossier) Terminale : Une évaluation de 3H30 est prévue dans l'année à laquelle pourrait s'ajouter, si possible, une épreuve d'entraînement oral en vue du Grand oral.
<b>Spécialité Arts Plastiques</b>	Au minimum 4 évaluations dont 2 d'analyse. L'enseignement de spécialité est dispensé par le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

#### IV. La gestion des absences et des situations de fraude

<b>Gestion des absences ponctuelles</b>	<p>Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme pénalisante pour la représentativité du niveau de l'élève, le professeur organise une nouvelle séance d'évaluation obligatoire à son intention, sur un créneau prévu éventuellement le mercredi après-midi.</p> <p>Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.</p>
<b>Gestion des absences longues</b>	<p>Lorsque, pour des raisons d'absence de l'élève aux évaluations certificatives et à leur rattrapage, l'enseignant ne dispose que de résultats partiels pour établir une moyenne, le cas est discuté en conseil de classe qui peut décider soit d'arrêter une moyenne avec les éléments d'évaluation de l'enseignant, soit de juger que les éléments ne permettent pas de constituer une moyenne trimestrielle significative.</p> <p>Dans ce cas, la note « ABSENT » est portée sur le bulletin de l'élève pour la moyenne de la période considérée.</p> <p>En amont du dernier conseil de classe de l'année de Première ou de l'année de Terminale, le cas des élèves ayant une moyenne « ABSENT » à l'une des périodes sera discuté. Deux décisions peuvent être prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'arrêter une moyenne annuelle avec les éléments d'évaluation dont dispose l'enseignant.</li> <li>- De juger que les éléments ne permettent pas de constituer une moyenne annuelle représentative. Dans ce cas, l'élève est convoqué à une épreuve ponctuelle de remplacement, dans les conditions définies par la note de service du 27/07/2021.</li> </ul> <p>Cette évaluation est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.</p> <p>Le format de l'épreuve est celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels.</p> <p>Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.</p>
<b>Gestion d'une fraude constatée lors d'une évaluation</b>	<p>En application du Règlement intérieur de l'établissement (III /Droits et obligations des lycéens), les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées.</p> <p>En cas de fraude ou de tentative de fraude flagrante commise à l'occasion d'une évaluation, le professeur prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, sans interrompre la participation à l'évaluation de l'élève concerné.</p> <p>Dans tous les cas, l'enseignant dresse un rapport circonstancié. L'élève est entendu par un personnel de direction ou CPE, dans le respect du contradictoire, et est invité à porter par écrit ses observations à destination du chef d'établissement, co-signé par ses responsables légaux s'il est mineur.</p> <p>Le chef d'établissement notifie une décision d'un rattrapage, de l'attribution de la note 0 ou de gel de la note (au risque d'une perte de représentativité de la matière).</p> <p>Par ailleurs et de manière distincte, une procédure disciplinaire peut être engagée.</p>

#### V / Les aménagement de scolarité ou d'examen, pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap

<b>PAI / PAP / PPS</b>	<p>Les évaluations conduites dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements mis en place dans le cadre d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), sous réserve du respect du cadre réglementaire. Ces adaptations et aménagements sont inscrits dans le livret de Parcours inclusif de l'élève.</p>
<b>Procédure officielle</b>	<p>Art. D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation</p> <p>Circulaire du 08/12/20 relative aux procédures d'aménagements d'examen</p> <p>« Toute demande d'aménagement de l'examen doit être effectuée l'année précédant l'inscription à l'examen, soit à la fin du deuxième trimestre de la classe de seconde pour les candidats au baccalauréat général et technologique. »</p>

## Annexe 1 : Tableau des coefficients (épreuves terminales et contrôle continu) - Session 2024

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			<b>60</b>			<b>60</b>
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>
<b>Tous enseignements obligatoires</b>			<b>100</b>			<b>100</b>

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

## Annexe 2 : Infographie Absences

### En cas d'absentéisme des élèves

